



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

99^e séance plénière

Vendredi 1^{er} septembre 2023, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 13 et 72 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Les océans et le droit de la mer

Projet de décision (A/77/L.104)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/77/L.104, intitulé « Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de décision A/77/L.104 ?

Le projet de décision A/77/L.104 est adopté (décision 77/566).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 13 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 72 de l'ordre du jour.

Point 18 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

Projet de résolution (A/77/L.106)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume des Pays-Bas, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.106.

M^{me} Brandt (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, également au nom des cofacilitateurs, les représentants de la République du Sénégal et de la République du Tadjikistan, le projet de résolution A/77/L.106, intitulé « Suivi de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème "L'eau et le développement durable" (2018-2028) ».

Je tiens tout d'abord à exprimer notre gratitude à la République du Sénégal pour le rôle moteur qu'elle a joué dans la rédaction de ce projet de résolution. Au cours des trois derniers mois, les cofacilitateurs ont mené des consultations approfondies et écouté attentivement les différentes vues exposées par les États Membres. Je remercie sincèrement toutes les délégations de leur participation constructive tout au long de ce processus de collaboration.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui se veut un suivi attentif de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, organisée conjointement par la République du Tadjikistan et le Royaume

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



des Pays-Bas en mars de cette année. La Conférence a rassemblé plus de 10 000 participants, dont des dirigeants mondiaux, des représentants d'entreprises et de la société civile, des jeunes scientifiques et bien sûr, des représentants du système des Nations Unies. Elle a suscité plus de 700 engagements dans le cadre du Programme d'action sur l'eau, ce qui témoigne de notre engagement commun à susciter des changements profonds en faveur d'un monde où la sécurité de l'eau est assurée. Le projet de résolution tire parti de l'élan politique renouvelé créé par la Conférence pour tracer la voie à suivre afin de faire progresser les efforts collectifs déployés pour relever les défis liés à l'eau.

S'inspirant des résolutions portant convocation de la Conférence sur l'océan, le projet de résolution comprend les éléments suivants.

Dans son préambule, le projet de résolution se félicite de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 et met l'accent sur l'interdépendance complexe entre l'eau, les écosystèmes, l'énergie, la sécurité alimentaire et la nutrition. Il reconnaît que les questions liées à l'eau doivent être plus présentes dans les ordres du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et souligne l'importance de la coopération internationale pour atteindre les objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement. En outre, le texte prend acte du Programme d'action sur l'eau et préconise le renforcement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et d'ONU-Eau afin d'aborder les priorités en matière d'eau de manière globale.

Le dispositif qui suit examine le chemin à parcourir. La Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026, telle que proposée par le projet de résolution, vise à accélérer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 6 et à susciter des engagements supplémentaires. De même, la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2028 consacrée à l'examen approfondi final de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action constituera un cadre inestimable pour évaluer les progrès accomplis au cours de la décennie et susciter de nouvelles mesures dans le domaine de l'eau.

Enfin, le dispositif prie le Secrétaire général de présenter une stratégie en matière d'eau et d'assainissement à l'échelle du système des Nations Unies, élaborée en étroite consultation avec les États Membres, avant la fin de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Cette stratégie est fondamentale pour améliorer la coordination et la mise en œuvre des priorités en

matière d'eau à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies.

Les cofacilitateurs, les Ambassadeurs Jonibek Hikmat et Cheikh Niang, et moi-même tenons à remercier une fois de plus les États Membres de leur dévouement, de leur souplesse et de leur attitude constructive tout au long de ce processus. Nous exhortons toutes les délégations à appuyer cet important projet de résolution qui nous permettra de façonner l'avenir de l'eau à l'ONU. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions contribuer à faire en sorte que la gestion durable de l'eau ne soit pas seulement une aspiration, mais une réalité mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/77/L.106. J'informe l'Assemblée qu'il n'est plus possible de se porter coauteur du projet de résolution via l'application eSponsorship.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.106, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Andorre, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Burkina Faso, Canada, Chine, Costa Rica, Djibouti, El Salvador, Géorgie, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Kirghizistan, Kiribati, Liban, Liechtenstein, Maldives, Maroc, Maurice, Mozambique, Myanmar, Népal, Norvège, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Suriname, Tchad, Turkménistan, Ukraine et Viet Nam.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.106, intitulé « Suivi de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/77/L.106 ?

Le projet de résolution A/77/L.106 est adopté (résolution 77/334).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle aux délégations

que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Notre délégation s'est ralliée aujourd'hui au consensus sur l'adoption de la résolution 77/334, sur le suivi de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable ». Il s'agit sans aucun doute d'une étape importante pour le processus d'examen de la question de l'eau au sein de l'ONU. Nous prenons acte des efforts déployés par les coprésidents du processus de négociation pour refléter une approche équilibrée dans leur document en ce qui concerne l'organisation des futurs travaux.

Il est clair que les questions relatives à l'eau sont complexes. Inutile de rappeler que l'eau est indispensable à la vie humaine et que c'est une ressource souveraine d'importance stratégique. À cet égard, nous défendons la position de principe selon laquelle les débats sur l'eau à l'ONU doivent avoir un caractère progressif, c'est à dire qu'à chaque nouvelle étape de la coopération internationale dans ce domaine, ils doivent se fonder sur l'expérience acquise et les progrès réalisés et prendre en compte l'ensemble des préoccupations exprimées par les délégations et garantir la souveraineté nationale sur les ressources en eau. Cette approche nous permettra de garantir le succès et l'efficacité de ce processus.

Dans cette optique, nous sommes convaincus que ce que l'on appelle la « stratégie en matière d'eau » de l'ONU, qui doit jeter les bases du futur dialogue entre les États Membres pour les années à venir, doit être élaborée dans le cadre de consultations approfondies avec les délégations, puis adoptée par l'Assemblée générale sous la forme d'un document intergouvernemental. Nous sommes persuadés qu'il aurait fallu préciser cela dans le texte de la résolution. Malheureusement, le paragraphe 5 de la résolution que nous venons d'adopter, contient une formulation très vague, ce qui est pour nous une source de préoccupation.

Moscou a décidé de se dissocier de la formulation vague de ce paragraphe. Nous attendons des mesures concrètes de la part du Secrétariat en ce qui concerne l'élaboration de cette stratégie en matière d'eau et sa présentation aux États Membres, étape par étape, pour examen et ajustement. Nous tenons à prévenir dès maintenant que si nous constatons des tentatives de faire adopter des approches unilatérales et non inclusives pour

formuler cette stratégie de l'eau ou des signes indiquant que les positions de principe des délégations concernant un domaine particulier n'ont pas été prises en compte, notre pays ne se considérera pas lié par les dispositions d'un tel document. Il est crucial de veiller à ce que les discussions à l'ONU soient de nature intergouvernementale. Imposer un discours biaisé cherchant à limiter le principe inconditionnel de la souveraineté nationale des États, y compris sur les questions liées à l'eau, ne mène qu'à l'impasse.

M^{me} Demir (Türkiye) (*parle en anglais*) : La Türkiye se félicite de l'adoption de la résolution 77/334 par consensus. Nous remercions les cofacilitateurs, le Royaume des Pays-Bas, le Sénégal et le Tadjikistan, de leur détermination à parvenir à un texte consensuel à l'issue d'un long processus de négociation. Bien que cette résolution ne reflète pas toutes les préoccupations de ma délégation, la Türkiye s'est associée au consensus en raison de l'importance que nous accordons aux questions liées à l'eau. Conformément au paragraphe 5 de la résolution, nous espérons que le Secrétaire général travaillera en étroite concertation avec les États Membres dans le cadre de la préparation de la stratégie en matière d'eau et d'assainissement à l'échelle du système des Nations Unies, de manière transparente et inclusive. La Türkiye est prête à contribuer à ce processus et se réjouit de collaborer avec le Secrétariat.

En ce qui concerne la nomination par le Secrétaire général d'un(e) envoyé(e) spécial(e) pour l'eau, nous espérons que ce dernier ou cette dernière abordera les questions liées à l'eau de manière objective, impartiale et indépendante, en respectant les différentes positions, circonstances et perspectives de tous les États Membres. C'est pourquoi il est important que le mandat de l'envoyé(e) spécial(e) soit défini avec le plus grand soin. Nous suivrons de près les futurs processus prévus dans le cadre de cette résolution et nous y participerons activement.

M. Sabo (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole.

Depuis que le projet de résolution 77/334 a été présenté, notre délégation a participé aux négociations de manière constructive, convaincue qu'elle aboutirait à un texte qui tiendrait raisonnablement compte des besoins et des préoccupations de tous les États Membres. Dès le départ, l'Éthiopie s'est inquiétée du manque de clarté des objectifs et des buts de cette résolution, mais elle s'est efforcée de participer à toutes les négociations, dans un esprit de compromis. Nous avons fait preuve d'un maximum de souplesse au cours du processus de négociation.

Nous avons mis l'accent plus particulièrement sur le renforcement de la coopération afin d'accélérer la réalisation des objectifs et des cibles relatifs à l'eau arrêtés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La concrétisation de ces objectifs est essentielle à l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, à laquelle nous aspirons tous. À cette fin, l'ONU a mis en place des mécanismes solides pour le suivi et la mise en œuvre de ces objectifs et cibles. Il est à noter que nous avons convenu d'examiner la mise en œuvre des objectifs de développement durable, y compris les objectifs liés à l'eau, par l'intermédiaire des mécanismes existants.

À la lumière de toutes ces considérations, nous pensons que la résolution donne sélectivement la priorité à un objectif plutôt qu'aux autres, ce qui pourrait compromettre les modestes progrès que nous avons réalisés en vue de parvenir à un développement durable global avec l'objectif de ne laisser personne de côté. L'Éthiopie prend part aux négociations, dans l'espoir d'un résultat qui s'inscrive dans le cadre des objectifs de développement durable et de la Décennie d'action sur l'eau, et qui évite de privilégier indûment un objectif par rapport aux autres en tirant le meilleur parti possible des mécanismes existants. Malgré les efforts que nous avons déployés de bonne foi, nous regrettons que la résolution soit axée sur des objectifs politiques qui vont à l'encontre du but et de l'objectif principal qu'elle visait.

En mars de cette année, la Conférence consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie d'action sur l'eau a suscité un élan vers le renforcement de l'initiative. Selon nous, le prochain examen et l'évaluation finale doivent naturellement avoir lieu à la fin de la Décennie d'action sur l'eau, en 2028. Cela pourrait servir de fondement si l'Assemblée générale décidait de proclamer une nouvelle Décennie d'action. Par ailleurs, toute conférence aurait dû être liée à 2030, l'année butoir fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable. Compte tenu des différents niveaux d'avancement, il conviendrait de donner aux États Membres le temps ainsi que le soutien financier et technologique dont ils ont besoin pour mieux mettre en œuvre le programme d'action et les cibles et objectifs de développement durable liés à l'eau et à l'assainissement. C'est pourquoi notre délégation estime que la voie rationnelle à suivre n'est pas de convoquer des conférences périodiques par l'intermédiaire d'une résolution, mais d'attendre la conférence qui sera consacrée à l'examen final approfondi de la mise en œuvre des

objectifs de la Décennie internationale d'action en 2028. Cela nous permettrait de faire le point sur nos progrès, de manière à éclairer toute déclaration éventuelle de la prochaine Décennie d'action sur la base de l'évaluation et de l'appréciation objectives de la décennie précédente.

Il est désormais évident que le monde n'est pas en voie d'atteindre nombre d'objectifs de développement durable. La communauté internationale devra faire tout son possible pour inverser la tendance actuelle si nous voulons réaliser des progrès notables d'ici à l'échéance fixée de 2030. S'il est une chose à faire rapidement, ce n'est pas de multiplier les processus, mais de rationaliser notre approche et d'œuvrer de concert dans le cadre des mécanismes existants. De notre point de vue, ce dont nous avons besoin, c'est d'une action solide et concrète qui puisse sauver le Programme 2030. Ma délégation souhaite dès lors émettre une forte réserve, car nous estimons qu'il est contre-productif d'institutionnaliser des conférences périodiques des Nations Unies sur l'eau en dehors du mandat de la Décennie d'action sur l'eau et des objectifs de développement durable, comme l'indique la résolution. En effet, cette démarche fait double emploi et ne complète en rien les activités menées pour réaliser l'objectif de développement durable n° 6.

Selon nous, cette résolution aurait pu être une bonne occasion de renforcer davantage la coopération et les partenariats au niveau mondial si elle avait pris en compte les éléments fournis par certains d'entre nous, États Membres. Malheureusement, on en a tenu aucun compte et ils ne figurent pas dans le texte, bien que nous ayons fait de nombreux compromis tout au long des négociations. Il importe que nous œuvrions de concert pour atteindre les objectifs et les cibles que nous avons arrêtés. Nous devons honorer nos engagements et renforcer notre coopération pour atteindre ces objectifs de développement arrêtés au niveau international. Il est en effet contre-productif d'établir une conférence périodique sur l'eau au lieu d'accélérer la mise en œuvre dans le cadre et dans le respect des objectifs de développement durable et de la Décennie d'action sur l'eau. Pour ces raisons, notre délégation souhaite qu'il soit officiellement pris note de ses réserves.

M^{me} Rodríguez Mancia (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie les facilitateurs de la résolution 77/334 de leurs efforts inlassables et de leur ouverture d'esprit tout au long du processus. Nous nous félicitons de ce texte, lequel tient compte des actions qui contribuent à la réalisation de nos priorités nationales de développement en matière d'accès à l'eau, ainsi que

de gestion et d'évaluation de la valeur économique des ressources naturelles grâce à la coordination et au renforcement des capacités aux niveaux national et local. Nous soulignons l'appel lancé dans la résolution en faveur du renforcement des capacités et du transfert de technologies, afin que les pays en développement tels que le nôtre puissent atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour le bien de nos populations. C'est pourquoi nous nous associons au consensus et souhaitons donner l'explication de position suivante.

Le Guatemala réserve sa légitimité souveraine en matière d'eau en tant que pays en amont, mais n'est en aucun cas obligé d'accorder des droits à des tiers. Cela tient au fait que l'eau est un bien public limité et que le Guatemala doit satisfaire les besoins de sa population, garantissant ainsi ce droit de génération en génération. Nous soulignons qu'il est du devoir de tous les États de protéger et de conserver l'eau et les ressources connexes afin de garantir l'accès à l'eau dans leurs contextes géographiques respectifs.

Le Président (parle en anglais) : Nous venons d'entendre la dernière oratrice au titre des explications de position après l'adoption. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 18 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (parle en anglais) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 23 de l'ordre du jour à sa 53^e séance plénière, le 14 décembre 2022. Pour qu'elle puisse examiner le projet de décision dont elle est saisie aujourd'hui, l'Assemblée générale doit reprendre l'examen du point 23 de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 23 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/505 B).

Point 23 de l'ordre du jour (suite)

Activités opérationnelles de développement

Projet de décision (A/77/L.108)

Le Président (parle en anglais) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer la question faisant l'objet du point 23 de l'ordre

du jour à la Deuxième Commission. Pour qu'elle puisse se prononcer rapidement sur le document, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 23 directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/77/L.108, intitulé « Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de décision A/77/L.108 ?

Le projet de décision A/77/L.108 est adopté (décision 77/567).

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 23 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/77/942)

Projet de résolution (A/77/942, paragraphe 30)

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole à la représentante d'El Salvador, qui va présenter le projet de résolution figurant au paragraphe 30 du document A/77/942.

M^{me} González López (El Salvador) (parle en espagnol) : C'est pour moi un honneur et un immense privilège de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale au nom de la Coprésidente et du Coprésident du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, un mandat qui m'a été confié, ainsi qu'à mon cher ami l'Ambassadeur Mitch Fifield, ancien Représentant permanent de l'Australie, aux soixante-seizième et soixante-dix-septième sessions de l'Assemblée générale. Je saisis cette occasion pour remercier de cette distinction S. E. M. Abdulla Shahid, Président de l'Assemblée générale à sa précédente session, et pour vous remercier, Monsieur le Président, vous qui présidez l'Assemblée à la présente session.

À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, nous, les États Membres, avons reconnu que nos défis ne pourront être surmontés que dans le cadre d'un multilatéralisme revitalisé, et nous nous sommes engagés à moderniser l'ONU. Près de trois ans après cet événement important, j'ai le plaisir de présenter les résultats du premier cycle biennal du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Ce projet de résolution (A/77/942, paragraphe 30) est donc le résultat de deux années de délibérations et de négociations de fond au sein du Groupe de travail, qui ont marqué une étape vers le renforcement de l'autorité, de l'efficacité et de l'efficience de l'Assemblée générale afin qu'elle puisse relever les défis mondiaux.

Au cours des deux dernières sessions, le Groupe de travail spécial a tenu un débat général, quatre débats thématiques et deux dialogues interactifs entre les missions permanentes et le Secrétariat. Dans le but de relancer le processus de revitalisation, deux réunions informelles, un dialogue entre les anciennes présidentes et anciens présidents de l'Assemblée générale et un atelier avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ont également été organisés. Je saisis également cette occasion pour souligner certaines des recommandations formulées par le Groupe de travail spécial.

Dans le premier domaine thématique, qui est le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, les États Membres ont réaffirmé les fonctions et les pouvoirs de l'Assemblée ainsi que le rôle qu'elle exerce, conformément à la Charte des Nations Unies, dans les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La relation entre l'Assemblée et les organes principaux de l'Organisation a également été au cœur des délibérations des États Membres, qui ont adopté des décisions importantes sur les synergies, la complémentarité et l'interaction avec le Conseil de sécurité. En outre, des mesures concrètes ont été prises pour préserver la primauté du débat général pendant la semaine de haut niveau, notamment la mise en place de mécanismes permettant aux États Membres, individuellement et collectivement, de rationaliser le nombre de réunions de haut niveau et de manifestations parallèles organisées chaque année en septembre.

Dans le second domaine, le Groupe de travail spécial s'est également penché sur les méthodes de travail de l'Assemblée générale, reconnaissant que des efforts concertés et urgents sont nécessaires pour réduire la charge qui pèse sur son ordre du jour. Des efforts importants ont été déployés pour mettre en place un mécanisme permettant d'analyser en profondeur l'ordre

du jour de l'Assemblée et de formuler des propositions concrètes pour le rationaliser. Le rôle du Bureau et le processus d'harmonisation des ordres du jour de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions et du Conseil économique et social seront essentiels. De même, une série de recommandations ont été formulées dans le but d'améliorer l'accessibilité des locaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies pour les personnes en situation de handicap, y compris une demande au Secrétariat pour qu'il fournisse des informations sur tout ce qui entrave l'accessibilité, mais également sur des options concrètes pour l'améliorer.

En ce qui concerne la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale et des autres chefs de secrétariat, nous pensons que le Groupe de travail a pris des mesures importantes pour améliorer le processus et continuer à veiller à ce qu'il soit guidé par les principes de transparence et d'ouverture. Cependant, beaucoup reste à faire. Un débat sur cette question à la soixante-dix-neuvième session, c'est-à-dire avant le début de la prochaine procédure de sélection et de nomination, s'appuiera sur une série de mécanismes permettant une analyse minutieuse des processus antérieurs. Nous espérons que ces accords et mécanismes jetteront les bases des améliorations nécessaires à l'avenir. En ce qui concerne l'élection et la nomination des chefs de secrétariat du système des Nations Unies, le projet de résolution fait fond sur les efforts précédents et encourage le Secrétaire général à prendre de nouvelles mesures pour atteindre la parité femmes-hommes et l'équilibre géographique. Il réaffirme également la nécessité de garantir ces aspects pour le personnel dans tous les départements et bureaux et pour les postes de toutes les classes de l'Organisation.

En ce qui concerne les travaux du Groupe de travail spécial sur le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que des résultats notables ont été obtenus pour le renforcer avec des ressources qui lui permettront de continuer à s'acquitter de ses fonctions importantes. Nous espérons que ces résultats seront appuyés par les décisions prises par la Commission des questions administratives et budgétaires à la soixante-dix-huitième session.

Je tiens également à souligner les travaux menés par le Groupe de travail en ce qui concerne le rôle des femmes dans la diplomatie. Tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire, nous jugeons encourageants les accords qui ont été conclus, notamment pour assurer la continuité d'initiatives telles que le Conseil consultatif

pour l'égalité des genres et la réunion de la Plateforme des dirigeantes à l'Assemblée générale. À cet égard, le Groupe de travail spécial a une fois de plus souligné qu'aucune femme n'a encore occupé le poste de Secrétaire général de l'Organisation. Nous encourageons vivement les États Membres à en tenir compte lors de la prochaine procédure de sélection et des suivantes, lorsqu'ils proposeront des candidates à ce poste. Le même principe a été appliqué à l'Assemblée lorsque les États Membres ont reconnu que seules quatre – je répète, quatre – femmes avaient été élues à la présidence de l'Assemblée depuis la création de l'ONU et ont préconisé de nommer des femmes à ce poste également.

Depuis de nombreuses années, le Groupe de travail spécial s'efforce de parvenir à un consensus. Le projet de texte que nous présentons aujourd'hui ne fait pas exception. Après 12 semaines de négociations approfondies qui ont culminé aux premières heures du samedi 24 juin et au cours desquelles les délégations ont fait preuve d'un véritable esprit de compromis, le texte a été adopté à l'unanimité par le Groupe de travail le vendredi 7 juillet. Nous espérons qu'aujourd'hui, la plénière de l'Assemblée générale adoptera également le projet de résolution par consensus. Cependant, malgré ce succès, nous sommes pleinement conscients qu'il est urgent de déployer des efforts supplémentaires et qu'il est plus important que jamais d'œuvrer au renforcement de l'Assemblée. Notre tâche n'est pas terminée et nous devons continuer de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour intégrer le principe de la revitalisation de l'Assemblée générale dans nos travaux, jour après jour. J'encourage les États à assurer le suivi et la mise en œuvre de toutes les résolutions relatives à la revitalisation et à participer activement aux activités du Groupe de travail spécial, qui est une plateforme de dialogue, d'échange de vues et de discussion sur des solutions orientées vers l'action. Le renforcement permanent de l'ONU et de l'Assemblée, son organe le plus représentatif, doit être au centre de ce processus important. Après tout, la revitalisation de l'Assemblée générale suppose la volonté de bâtir un système multilatéral pertinent, souple, agile et capable de faire face à des défis qui ne cessent d'évoluer.

Je tiens à exprimer nos sincères remerciements aux représentants des États Membres pour leur travail et leur engagement actifs et constructifs, parfois jusque tard dans la nuit, au cours des négociations sur le projet de résolution. Je saisis également cette occasion pour saluer l'excellent travail accompli par le Secrétariat et pour le remercier de l'appui fourni tout au long du processus, en particulier par l'intermédiaire du Département de

l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Je ne saurais conclure sans exprimer ma gratitude aux équipes australienne et salvadorienne. Leur soutien, leur créativité, leur engagement et leur dynamisme ont été essentiels pour nous, en tant que Coprésidents, et nous ont permis d'obtenir ces résultats.

Je tiens à vous remercier une fois de plus, Monsieur le Président, pour la confiance que vous m'avez accordée, ainsi qu'à mon collègue australien en nous permettant de mener cette initiative, dans mon cas pour la troisième année consécutive. Je vous remercie sincèrement, ainsi que les États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, qui souhaite intervenir au titre des explications de position avant l'adoption. Je rappelle également aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, le Mouvement des pays non alignés souhaite vous remercier, Monsieur le Président, de l'intérêt que vous portez au renforcement des travaux de l'Assemblée générale et d'en avoir fait une des principales priorités de votre mandat au cours de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Le Mouvement attend avec impatience l'adoption du projet de résolution sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/77/942, paragraphe 30).

Le Mouvement des pays non alignés remercie les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, les Ambassadeurs González López, d'El Salvador, et Fifield, de l'Australie, ainsi que leurs équipes d'experts compétents pour leur leadership et les efforts inlassables qu'ils ont déployés pendant cette session. Nous les remercions tout particulièrement de leur détermination à parvenir à un projet de résolution pratique et ambitieux énonçant de nombreuses mesures concrètes pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée. Nous remercions également toutes les délégations qui ont fait preuve de la souplesse nécessaire pour atteindre notre objectif commun. Le Mouvement des pays non alignés a toujours participé à ce processus essentiel, et nous avons collaboré de manière constructive et de bonne foi tout au long des négociations. Nous regrettons toutefois que certaines délégations aient manqué de souplesse sur des questions importantes.

Nous espérons que chaque délégation s'efforcera de faire preuve de la souplesse nécessaire dans le cadre de futures négociations.

Le projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui est productif et ambitieux, et il est le fruit de consultations inclusives, transparentes et intenses. Nous remercions toutes les délégations pour leur participation active. Selon nous, le projet de résolution rend compte de progrès significatifs sur de nombreuses questions importantes, notamment le renforcement du Bureau du Président et la réaffirmation du rôle de l'Assemblée. S'il est mis en œuvre efficacement, l'Organisation sera plus productive et plus efficace à l'avenir. Le Mouvement salue les progrès accomplis s'agissant d'améliorer l'efficacité des travaux de l'Assemblée en rationalisant son ordre du jour, notamment en éliminant les points de l'ordre du jour qui font double emploi ou qui se chevauchent. Il se félicite de l'efficacité du format biennal et des récentes innovations apportées aux méthodes de travail du Groupe de travail spécial, ainsi que des dialogues interactifs informels avec les anciens présidents de l'Assemblée. Le Mouvement se félicite également que le projet de résolution reconnaisse que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, concourt à la réalisation des objectifs de l'ONU.

Il appelle également à maintenir et à renforcer les progrès réalisés dans le cadre de la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général, tout en gardant à l'esprit la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des genres ainsi que la représentation géographique au moment d'identifier et de nommer le meilleur candidat pour ce poste. Le Mouvement des pays non alignés se félicite des efforts et des progrès en cours pour parvenir à une répartition juste et équitable des postes de chef de secrétariat des organismes des Nations Unies ainsi qu'au Conseil de direction de l'Organisation, pour ce qui est de l'équilibre entre les genres et de l'équilibre géographique.

Le Mouvement se réjouit à la perspective de continuer à travailler avec toutes les délégations pour faire avancer le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Il nous appartient désormais à tous de veiller à ce que ces mesures soient mises en œuvre sans plus tarder. N'oublions pas que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un processus politique, et non procédural, et qu'elle vise principalement à renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant et directeur de l'ensemble du système des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position avant l'adoption.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution. À ce titre, je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais donner lecture de l'état des incidences financières ci-après, établi conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il sera également distribué aux États Membres.

Les activités visées aux paragraphes 9, 48, 88, 91 et 92 du projet de résolution entraîneraient de nouvelles activités en 2024, et chaque année par la suite, liées à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, y compris ses méthodes de travail, et au renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. L'adoption du projet de résolution aurait des implications budgétaires comprises entre 1 million et 1,1 million de dollars par an, y compris trois postes supplémentaires aux niveaux P-3 et P-4, à partir de 2024. Des estimations de coûts détaillées seront élaborées à la suite d'une nouvelle consultation interne au sein du Secrétariat.

Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, un rapport sur les prévisions révisées sera soumis pour examen à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Cinquième Commission pendant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session, détaillant les besoins pour lesquels des crédits supplémentaires seront demandés pour 2024. Les besoins pour 2025 et au-delà seront présentés dans les projets de budget-programme soumis pour examen à l'Assemblée générale au cours des années concernées.

L'état des incidences financières dont je viens de donner lecture a été publié sous la rubrique « plénière » du portail e-deleGATE et sera disponible dans le *Journal des Nations Unies* sous le lien e-Statements de la séance.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » contenu dans le rapport du Groupe de travail spécial. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution ?

Le projet de résolution figurant au paragraphe 30 du document A/77/942 est adopté (résolution 77/335).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Gómez Aoiz (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, ainsi que la Géorgie, candidat potentiel, se rallient à cette déclaration.

Je tiens tout d'abord à exprimer notre profonde gratitude aux deux coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, l'Ambassadrice Egriselda González López, Représentante permanente d'El Salvador, et l'Ambassadeur Mitchell Fifield, ancien Représentant permanent de l'Australie, pour leur leadership et leur dévouement inlassable qui ont permis l'adoption par consensus d'une résolution ambitieuse (la résolution 77/335). Nous avons accompli des progrès dans les quatre volets principaux de la résolution, et je voudrais mettre en exergue six exemples concrets à cet égard.

Premièrement, nous sommes convenus de rationaliser davantage le programme de l'Assemblée générale, notamment par des engagements volontaires visant à limiter le nombre de manifestations parallèles, en particulier pendant la semaine de haut niveau. Dans deux semaines, notre engagement sera mis à l'épreuve. Veillons à ce que le texte de la résolution et cet engagement fassent partie du dossier explicatif destiné à nos dirigeants et à ce qu'ils soient dûment respectés.

Deuxièmement, nous sommes convenus de déployer les efforts nécessaires pour le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale afin de permettre au Président ou, espérons-le, bientôt à la Présidente, de faire face au nombre croissant de mandats et de processus que la présidence de l'Assemblée générale et son bureau doivent superviser.

Troisièmement, nous avons réalisé ensemble de nouveaux progrès en matière d'égalité des sexes en aidant le Président de l'Assemblée générale à garantir une représentation équilibrée des genres parmi les rapporteurs et les invités au cours de la semaine ministérielle et en renouvelant l'appel lancé à tous les États Membres pour

qu'ils désignent des candidates à la présidence de l'Assemblée générale. Il est toutefois regrettable que, jusqu'à présent, seuls quatre des 78 Présidents de l'Assemblée générale aient été des femmes. Par ailleurs, il est décevant que la proposition louable des coprésidents visant à adapter le règlement aux réalités d'aujourd'hui n'ait pas obtenu le consensus nécessaire.

Quatrièmement, nous avons également progressé dans l'amélioration de la transparence et de la responsabilité dans le processus de sélection du Secrétaire général, mais nous aurions pu faire davantage pour jeter les bases du processus de nomination du prochain Secrétaire général.

Cinquièmement, nous avons reconnu le rôle important que joue l'Assemblée générale en matière de paix et de sécurité, grâce à des projets comme l'initiative sur le droit de veto, et la nécessité de coopérer étroitement avec le Conseil de sécurité dans ce domaine.

Enfin et surtout, nous avons réussi à inclure dans le texte un langage fort sur l'amélioration de l'accessibilité à l'ONU. Nous pensons que ces progrès constituent une base sur laquelle nous pourrions nous appuyer pour la prochaine résolution, dans deux ans.

M. Tammsaar (Estonie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT), un groupe interrégional composé de 27 États, dont mon pays, l'Estonie.

Je voudrais commencer par remercier les Représentants permanents de l'Australie et d'El Salvador, ainsi que leurs équipes, de leur excellente coprésidence de ces négociations complexes. Je leur sais gré également d'avoir proposé un avant-projet ambitieux visant à sortir du statu quo, afin d'apporter des changements importants et nécessaires à l'Organisation, qui se trouve au cœur du système multilatéral fondé sur des règles. Le Groupe ACT invite tous les États Membres à prendre la mesure des avancées signalées dans la résolution 77/335 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale que nous venons d'adopter, et à contribuer activement à sa mise en œuvre dans les meilleurs délais. Le Groupe ACT demande également au Président élu de l'Assemblée générale de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat pour une mise en œuvre rapide de la résolution. Il s'agit d'un texte ambitieux qui contient un certain nombre d'améliorations visant à continuer de renforcer l'Assemblée générale et à accroître la responsabilité du Conseil de sécurité devant l'Assemblée générale.

Quels sont les domaines dans lesquels le Groupe ACT constate des progrès cette année ? Le texte actuel réaffirme le rôle de l'Assemblée générale en matière de paix et de sécurité et souligne l'importance de l'initiative sur le droit de veto dans ce contexte. Nous avons également convenu de créer un manuel au format numérique sur les pratiques et les situations dans lesquelles l'Assemblée générale a joué un rôle utile en faveur de la paix et de la sécurité. Nous nous félicitons que la résolution de cette année reconnaisse l'importance de l'atelier sur les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Nous avons réussi à inclure des termes plus forts encourageant les États Membres à garder à l'esprit qu'aucune femme n'a jamais occupé le poste de Secrétaire général, ce qui est particulièrement pertinent pour le processus à venir. Nous avons convenu de créer un registre des sélections et nominations des précédents Secrétaires généraux. En ce qui concerne la définition d'un calendrier prévisible pour le processus de sélection et de nomination, nous considérons que la nouvelle formulation sur les lettres communes, la référence à la tenue d'éventuelles rencontres et la reconnaissance du fait que le Secrétaire général désigné a besoin de temps pour se préparer à son mandat, constituent un pas dans la bonne direction. Nous nous félicitons de la nouvelle formulation qui invite les futurs candidats à révéler s'ils le souhaitent les ressources financières liées à leurs campagnes, ce qui constitue une mesure minimale nécessaire en matière de transparence. Enfin, nous avons également convenu de renforcer le passage qui demande désormais aux candidats de présenter leur vision stratégique.

Nous avons réalisé des progrès en ce qui concerne le document final, même si nous avons de nouveau laissé passer l'occasion d'apporter des améliorations supplémentaires. Cette année aurait dû être une année charnière dans la perspective de la sélection et de la nomination de la prochaine Secrétaire générale ou du prochain Secrétaire général, qui n'auront lieu que dans deux ans. Nous regrettons l'approche adoptée par certains, qui se contentent de dresser des obstacles au lieu d'engager des négociations de fond en vue de parvenir à un compromis, en particulier sur des propositions qui bénéficient d'un large soutien parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies. En raison de la coopération étroite qui s'est instaurée au sein de l'Assemblée générale entre les membres permanents du Conseil de sécurité, plusieurs propositions du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence n'ont pas été retenues dans le texte final. Dans notre intérêt commun, nous devons trouver un moyen de changer ce modèle à l'avenir.

Quelles sont les questions qui restent en suspens et qui devraient dès lors être abordées à la soixante-dix-neuvième session ? Nous avons besoin d'un calendrier clair et beaucoup plus prévisible pour l'ensemble du processus. Un vaste soutien a été exprimé en faveur d'un calendrier structuré, comprenant des dates de début et de fin et des dates intermédiaires pour l'ensemble du processus. Cette clarté profiterait à tous les États Membres, aux candidats, à la société civile et même au grand public. Nous regrettons aussi que l'Assemblée générale n'ait pas été en mesure de recommander au Conseil d'envisager d'ajouter au rapport annuel un chapitre consacré au veto, qui comporterait une analyse des cas dans lesquels le droit de veto a été utilisé, ou d'y refléter de manière appropriée les rapports spéciaux du Conseil. Nous espérons que le Conseil reprendra cette idée dans son prochain rapport.

Je conclurai mon intervention au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence sur une note positive. Nous avançons progressivement. Pour l'avenir, le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence est disposé à continuer d'œuvrer sans relâche avec d'autres groupes de négociation pour que soit enfin officiellement adopté un processus de sélection et de nomination de la Secrétaire générale ou du Secrétaire général, ainsi que pour améliorer la responsabilité globale du Conseil de sécurité vis-à-vis de l'Assemblée générale. Nous comptons sur le soutien précieux de tous les Membres de l'ONU pour atteindre ces objectifs importants et opportuns.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Dans cette intervention, je voudrais mettre l'accent sur les raisons pour lesquelles un leadership courageux est primordial pour l'avenir de l'ONU en me basant sur ce point de l'ordre du jour.

Le Costa Rica salue le courage dont ont fait preuve l'Ambassadrice González López d'El Salvador et l'Ambassadeur Fifield de l'Australie, qui, dans la résolution 77/335, nous ont présenté un texte initial original et ambitieux qui va au-delà des prorogations techniques habituelles. En nous contentant d'une simple prorogation technique, nous aurions laissé passer une occasion de rendre l'Organisation plus pertinente pour les personnes qu'elle sert. El Salvador et l'Australie ont fidèlement accompli la tâche qui leur a été confiée par le Président de l'Assemblée générale, dans le but de renforcer de manière significative l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée. Nous félicitons également les groupes de négociation concernés, notamment le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT) et le Mouvement des pays non alignés, de leurs approches judicieuses, ainsi que de

leur conviction et de leur détermination à montrer que l'ONU appartient à chacun de nous, et pas seulement à quelques-uns. Avec le Groupe ACT et le Mouvement des pays non alignés, nous avons continué d'améliorer le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat.

La détermination affichée pour parvenir à un résultat ambitieux au cours de ces négociations contraste fortement avec la conduite des membres permanents du Conseil de sécurité. Le Costa Rica déplore que les membres permanents aient utilisé leur droit de veto de facto pour s'opposer à des propositions concrètes appuyées par l'écrasante majorité des États à l'Assemblée générale, et ce en dépit de tous les efforts fournis par les groupes de négociation et d'autres États à titre national. Il s'agit là encore d'une conséquence de la tyrannie du consensus. Même si certains membres permanents ont fini par reconnaître leur manque de souplesse vers la fin des négociations et ont présenté des excuses, certes appréciées, cela ne change rien au fait que leur droit de veto s'est effectivement étendu à des négociations menées à l'Assemblée générale. Cette situation est aussi inappropriée que préoccupante, d'autant plus lorsque l'objectif même de cette démarche est de renforcer le rôle et les fonctions de l'organe le plus représentatif, le plus légitime et le plus démocratique de l'ONU, à savoir l'Assemblée générale.

Le Costa Rica, en tant que membre du Groupe ACT et à titre national, a entamé les négociations de bonne foi et avec la volonté sincère d'obtenir des résultats tangibles en ce qui concerne les quatre composantes de la résolution, qui reflètent les principes fondamentaux du Groupe ACT, ainsi que les valeurs et les aspirations que mon pays défend au sein de l'Organisation. En ce moment de l'histoire, où le multilatéralisme est mis à rude épreuve, nous devons préparer le terrain pour que les hauts responsables de l'Organisation soient des visionnaires, dotés d'un mandat clair des États Membres pour la transformer et transformer son programme de travail. C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement les propositions des coprésidents qui, avec le Groupe ACT et le Mouvement des pays non alignés, ont cherché à améliorer considérablement le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat. À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, ces dernières années ont vu une évolution positive dans la manière d'appréhender la sélection et la nomination du Secrétaire général. Nous sommes passés d'une affaire secrète contrôlée par le Conseil de sécurité à un processus inclusif et plus transparent, dans

lequel l'Assemblée générale joue un rôle important. Mais il est essentiel de continuer à affirmer l'autorité de l'Assemblée pour une lecture plus précise de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale. Nous déplorons que la formulation adoptée aujourd'hui dans la décision 77/568 ne reflète pas le soutien massif en faveur des progrès, exprimé durant les négociations. Le Costa Rica est déterminé à continuer à faire pression pour promouvoir le principe d'une élection dans le vrai sens du terme par l'Assemblée générale grâce à la présentation de plusieurs candidats, et pour que l'Assemblée fixe les conditions de nomination, notamment en ce qui concerne la durée du mandat et la réélection. Même si, contrairement à la volonté de la grande majorité des États, la teneur des débats formels menés sur ces questions n'a pas été intégrée dans le texte, nous restons attachés à ces changements urgents et nous ne renoncerons pas tant qu'ils n'auront pas été effectués.

Deuxièmement, un autre sujet de préoccupation est le rejet du libellé qui aurait permis à l'Assemblée générale de formuler des recommandations au Conseil de sécurité, comme le prévoit l'Article 10 de la Charte. Il s'agit là d'une question extrêmement grave, car cela est en contradiction avec une fonction prévue par la Charte des Nations Unies. La forte coordination des membres permanents dans le cadre de ces négociations a d'ailleurs été surprenante, et l'on ne peut qu'espérer que cette collaboration s'étendra au Conseil et à ses travaux.

Troisièmement, le texte adopté met l'accent sur plusieurs points clefs concernant la parité femmes-hommes à l'ONU. Il reconnaît la contribution importante des femmes dans la diplomatie et demande que cette question soit intégrée au Règlement intérieur. Il exhorte le Président de l'Assemblée générale à donner la priorité à la parité des genres dans la nomination des coprésidents, des cofacilitateurs, des orateurs et des intervenants à toutes les séances de l'Assemblée générale, et l'encourage à maintenir le Conseil consultatif pour l'égalité des genres et la Plateforme des femmes dirigeantes. Il invite le Secrétaire à intensifier les efforts en faveur de la parité des genres dans le cadre de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et souligne que la parité des sexes dans la nomination des chefs de secrétariat est une source de préoccupation. Enfin, il met en évidence la disparité historique entre les sexes dans l'élection des femmes à la présidence de l'Assemblée générale et insiste sur la nécessité pour les États de tenir compte de cette disparité lorsqu'ils proposent des candidats à ce poste.

Le prochain Secrétaire général doit être une femme. La résolution ne le dit pas expressément, mais nous tous, ici présents, le savons, et nous devons agir en conséquence le moment venu. Certes, des progrès modestes ont été réalisés en matière de parité des genres et des formulations positives ont été adoptées en ce qui concerne la représentation régionale, mais le fait est que pour accéder à un grand nombre de postes de haut niveau dans l'Organisation, il faut avoir le bon passeport et pouvoir compter sur des amis hauts placés. Un grand nombre de personnes talentueuses du monde entier continuent de rester dans l'ombre alors que les postes continuent d'être monopolisés par les ressortissants de pays puissants. Ce n'est pas ainsi qu'il faut diriger une organisation et tous les États Membres de l'ONU ont l'obligation de dénoncer la politisation des nominations à l'ONU chaque fois qu'ils en sont témoins.

Le Costa Rica se félicite des progrès accomplis en matière de transparence, d'accessibilité et de responsabilité dans cette résolution. Il invite toutefois les États Membres de l'ONU à rester vigilants. Nous nous félicitons à la perspective de continuer à collaborer de manière positive et résolue afin de renforcer l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la dernière oratrice au titre des explications de position après l'adoption.

Je voudrais maintenant exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadrice Egriselda González López, Représentante permanente d'El Salvador, et à l'Ambassadeur Mitch Fifield, ancien Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui, en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial, ont mené avec brio les discussions et les négociations complexes tenues par ce groupe. Je suis certain de me faire l'interprète des membres de l'Assemblée en leur exprimant notre sincère reconnaissance.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 124 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 126 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de résolution (A/77/L.105)

Projet de décision (A/77/L.109)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.105.

M^{me} Zacarias (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Simul'ONU » (A/77/L.105), au nom de la République dominicaine, de l'Égypte, de la Jamaïque, de la République démocratique populaire lao et de mon pays, le Portugal.

Les activités Simul'ONU ont largement contribué à aider l'ONU à atteindre ses objectifs et à susciter un soutien en faveur du multilatéralisme en faisant connaître l'Organisation aux jeunes et en les impliquant dans l'appui à ses travaux. La participation à ces activités fournit aux délégués de la jeunesse un terrain d'entraînement et améliore la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour la jeunesse. Elle offre une exposition précieuse et renforce les compétences que les jeunes peuvent développer et exploiter pour accroître leur mobilisation et leur plaidoyer à tous les niveaux sur des questions importantes pour les générations actuelles et futures.

Le texte que nous présentons aujourd'hui est le tout premier projet de résolution de l'ONU sur le sujet. Il reconnaît l'importante contribution de Simul'ONU à la diplomatie et à la coopération internationale, ainsi qu'au renforcement des capacités des jeunes dans le domaine des affaires internationales, en ce qu'il donne à ceux-ci accès aux connaissances et aux possibilités dont ils ont besoin. Une attention particulière a été accordée à la nécessité d'encourager les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile et les autres parties prenantes concernées à intensifier leurs efforts de sensibilisation et à promouvoir l'égalité des chances pour tous en ce qui concerne l'accès aux activités Simul'ONU. Le texte salue l'action menée par le Département de la communication globale du Secrétariat, notamment par l'intermédiaire de ses centres d'information et d'initiatives telles que le Guide des Nations Unies pour Modèle ONU. Il encourage également les organisations à s'intéresser au thème de la session en cours de l'Assemblée générale lorsqu'elles prévoient des activités Simul'ONU, et note que la Journée des Nations Unies, le 24 octobre, peut être une occasion utile de sensibiliser au rôle des Simul'ONU dans la mobilisation des jeunes en faveur du multilatéralisme. En outre, tout en se félicitant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, le projet de résolution encourage celui-ci à assurer un suivi dans les domaines où le système des Nations Unies pourrait apporter son appui aux Simul'ONU.

Je saisis cette occasion pour remercier toutes les délégations de leur participation constructive et du sens des responsabilités dont elles ont fait preuve pour parvenir à un texte consensuel. Je tiens aussi à remercier tous les coauteurs du projet de résolution. Nous sommes convaincus que le projet final tient compte des priorités de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je remercie également le Secrétariat du concours qu'il nous a apporté tout au long du processus, lequel nous a aidés à élaborer un projet de résolution exhaustif qui, nous l'espérons, sera adopté par consensus. Enfin, qu'il me soit permis de remercier tout particulièrement les experts de nos missions, celles de la République dominicaine, de l'Égypte, de la Jamaïque, de la République démocratique populaire lao et du Portugal, qui ont travaillé d'arrache-pied à l'élaboration du document dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/77/L.105 et le projet de décision A/77/L.109.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.105, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Bahreïn, Barbade, Belize, État plurinational de Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Colombie, République du Congo, Danemark, Djibouti, Dominique, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Gambie, Géorgie, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Islande, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Maldives, Maurice, Mexique, États fédérés de Micronésie, Monaco, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Suède, Suriname, Trinité-et-Tobago, Türkiye, République bolivarienne du Venezuela et Viet Nam.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/77/L.105 et le projet de décision A/77/L.109.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.105, intitulé « Simul'ONU ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/77/L.105 ?

Le projet de résolution A/77/L.105 est adopté (résolution 77/336).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/77/L.109, intitulé « Portée du Sommet de l'avenir ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/77/L.109 ?

Le projet de décision A/77/L.109 est adopté (décision 77/568).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée en mon nom propre et en celui de la cofacilitatrice, l'Ambassadrice Antje Leendertse, de l'Allemagne. En tant que cofacilitateurs, notre tâche, telle que définie dans la résolution 76/307, était de « favoriser la tenue de consultations intergouvernementales ouvertes, transparentes et inclusives sur le processus préparatoire » du Sommet de l'avenir. La résolution nous a obligés à consacrer le temps voulu aux négociations sur le Pacte pour l'avenir. Bien qu'il nous ait fallu du temps pour parvenir à un accord, l'Ambassadrice Leendertse et moi-même tenons à remercier sincèrement le Président et les délégations de la confiance qu'ils nous ont accordée pour faciliter ce processus important. Nous tenons à leur exprimer officiellement notre profond respect et notre gratitude pour leur dévouement passionné, leurs conseils avisés et le remarquable esprit de coopération et de conciliation dont ils ont fait preuve tout au long du processus. Nous sommes heureux de pouvoir dire que nous nous sommes acquittés de notre mandat avec succès.

L'Assemblée se souviendra peut-être que le 15 août, nous avons transmis aux États Membres un projet de décision que nous avons soumis à une procédure d'approbation tacite. Nous étions d'avis que le projet de décision que nous venons d'adopter en tant que décision 77/568, qui est le résultat de consultations approfondies menées depuis avril dernier, avait pris en compte les priorités et les contributions des États Membres d'une manière équilibrée et concise. Nous avons également estimé qu'il représentait un cadre pour la négociation d'un Pacte pour l'avenir ambitieux à la soixante-dix-huitième session, dont la date approche, en prévoyant suffisamment de temps pour les négociations. La procédure d'approbation

tacite concernant le projet de décision s'est formellement achevée le vendredi 18 août, à 18 heures. Malgré le fait que la procédure d'approbation tacite concernant six des éléments visés au paragraphe a) a été rompue, nous sommes rassurés et optimistes quant au fait que le processus nous a fourni une base solide pour entamer les négociations sur le Pacte pour l'avenir à la prochaine session. Grâce à des consultations ouvertes, transparentes et inclusives tout au long de la soixante-dix-septième session, ainsi qu'à l'approche très constructive et souple adoptée par toutes les délégations, nous devons nous féliciter du fait que la majeure partie du projet de texte soumis à une procédure d'approbation tacite n'a rencontré aucune opposition.

Bien que nous ayons été déçus, en tant que cofacilitateurs, de ne pas voir la troisième révision être adoptée, nous tenons à rappeler aux délégations la compilation substantielle de tout notre travail acharné au cours duquel la procédure d'approbation tacite n'a pas été rompue. Qu'il me soit permis de donner lecture de ce qui suit pour qu'il en soit pris acte.

« Au titre du texte introductif, nous maintenons : i) la réaffirmation de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; ii) la réaffirmation du fait que les trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme, sont interdépendants et se renforcent mutuellement ; iii) la réaffirmation du fait que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment de l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable ; et iv) rappelant la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ».

« Au titre du Chapitre I : Développement durable et financement du développement, nous maintenons : vi) accélérer la pleine exécution du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, qui sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable, économique, sociale et environnementale ; s'appuyant sur le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 ; ix) respectant tous les engagements pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment

en ce qui concerne le financement du développement, en tant que cadre essentiel pour la mise en place des moyens de mise en œuvre nécessaires à la réalisation du développement durable ; x) s'appuyant sur les résultats des récentes réunions de haut niveau de l'ONU relatives au développement durable et au financement du développement ; et xi) s'attaquant à tous les obstacles à la réalisation du développement durable ».

J'en viens maintenant au Chapitre II : Paix et sécurité internationales. Même si la procédure d'approbation tacite a été rompue concernant ce paragraphe du Chapitre II, dont nous avons débattu de manière intensive, de nombreux éléments n'ont pas expressément fait l'objet d'une opposition au cours de la procédure d'approbation tacite. Il s'agit de la promotion et du maintien de la paix et la sécurité internationales, et de la lutte contre les menaces, y compris leurs causes profondes, par le règlement pacifique des différends ; du fait de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force d'une manière incompatible avec la Charte des Nations Unies ; de la prévention des conflits tout en promouvant une culture de la paix, de la diplomatie et de la médiation ; de l'adoption de mesures de confiance ; du maintien, de la consolidation et de la pérennisation de la paix, et de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, conformément au droit international, y compris la pleine adhésion à la Charte des Nations Unies, aux buts et principes qui y sont énoncés et aux résolutions de l'ONU.

« En vertu du Chapitre III : Science, technologie et innovation et coopération numérique, nous retenons (xiv) renforcer tous les aspects de la coopération numérique mondiale et réduire les fractures numériques, dans le cadre d'un processus ouvert et inclusif, en s'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre des processus et forums existants du système des Nations Unies et sur les contributions des parties prenantes concernées, grâce à l'élaboration d'un pacte numérique mondial qui fera l'objet de négociations intergouvernementales au cours de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale et qui sera annexé au Pacte s'il fait l'objet d'un accord intergouvernemental.

En vertu du Chapitre IV : Les jeunes et les générations futures, nous retenons les éléments (xv) promouvoir une réelle participation des jeunes et des organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse, qui soit inclusive et tangible, aux

activités des entités des Nations Unies ; et penser et agir dans l'intérêt des générations futures, y compris en élaborant une déclaration sur les générations futures, qui sera négociée au niveau intergouvernemental au cours de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale et qui sera annexée au Pacte pour l'avenir si elle fait l'objet d'un accord intergouvernemental.

En vertu du Chapitre V : Transformer la gouvernance mondiale, nous retenons (xvii) la réforme de trois des principaux organes de l'ONU : la réforme du Conseil de sécurité, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et le renforcement du Conseil économique et social, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les processus intergouvernementaux existants ; (xviii) renforcer la Commission de consolidation de la paix ; (xix) renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, le cas échéant, conformément à leurs mandats respectifs ; (xx) élaborer un cadre sur les mesures de progrès en matière de développement durable qui complètent ou dépassent le produit intérieur brut ; (xxi) réformer l'architecture du système financier international et les efforts en cours pour améliorer les mécanismes internationaux d'allègement de la dette ; (xxii) promouvoir un système commercial multilatéral fondé sur des règles, non discriminatoire, ouvert, juste, inclusif, équitable et transparent ; (xxiii) favoriser les utilisations pacifiques et durables de l'espace extra-atmosphérique, en reconnaissant le rôle des organismes intergouvernementaux compétents, y compris le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ».

Les délégations ont également convenu qu'une série de questions seraient prises en compte dans les chapitres pertinents du Pacte pour l'avenir. Celles-ci englobent, entre autres, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sa promesse de ne laisser personne de côté, de mettre fin à la pauvreté et à la faim partout dans le monde, de combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre, d'édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place, de protéger durablement la planète et ses ressources naturelles, et de créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous, compte tenu des différents niveaux de développement national et des capacités des pays, ainsi

qu'à la réalisation des droits fondamentaux de tous et de l'égalité des genres et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles.

Enfin, en ce qui concerne les négociations sur le Pacte pour l'avenir lors de la soixante-dix-huitième session, un consensus clair s'est dégagé sur le fait que, pour garantir un processus rationalisé et bien coordonné tout en permettant des concertations de fond dans différents domaines, en consultation avec le Président de l'Assemblée générale, des coordonnateurs doivent être désignés en fonction des besoins pour des chapitres ou des éléments spécifiques. Les États Membres souhaitent également qu'il n'y ait pas de réunions parallèles. Compte tenu de cette évaluation globalement positive, nous recommandons au nouveau Président de l'Assemblée générale de lancer les préparatifs du Pacte sur cette base, en tenant compte des discussions qui ont eu lieu pendant la soixante-dix-septième session.

Comme indiqué dans la résolution 76/307, il sera essentiel de consacrer suffisamment de temps aux négociations sur le Pacte pour l'avenir pendant la soixante-dix-huitième session, et nous suggérons que des cofacilitateurs soient nommés rapidement pour permettre aux consultations sur le Pacte pour l'avenir de débiter le plus tôt possible au cours de la session. Nous recommandons vivement aux cofacilitateurs de fonder un avant-projet du Pacte sur les domaines qui ont fait l'objet d'un large consensus, en suivant la structure que nous sommes vraiment heureux d'avoir adoptée par consensus aujourd'hui. Une fois de plus, il y a beaucoup de contenu à développer à la prochaine session afin que nous puissions nous mettre d'accord sur un pacte pour l'avenir ambitieux.

Il serait négligent de ma part de conclure sans exprimer notre sincère reconnaissance à toutes les délégations pour les efforts investis dans ce processus. Nous les remercions de leur engagement et nous espérons que la dynamique créée pendant cette session sera maintenue et nous permettra de tenir des négociations efficaces à la soixante-dix-huitième session. Enfin, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance à nos collègues du Secrétariat pour leur soutien professionnel et diligent.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je tiens tout d'abord à saluer les efforts et le travail acharné des cofacilitateurs de ce processus, les Ambassadeurs Neville Gertze, Représentant permanent de la Namibie, et Antje Leendertse, Représentante permanente de l'Allemagne,

qui nous ont permis de progresser vers un consensus sur ce processus complexe et important.

Le Groupe a travaillé de manière constructive et très engagée au cours des derniers mois afin de finaliser un document qui prend en compte les priorités des pays en développement pour le Sommet de l'avenir, ainsi que pour son document final, intitulé « Un Pacte pour l'avenir », principalement en raison de nos conditions à cet égard, et de combler l'énorme fossé entre les pays développés et les pays en développement, ce qui permettrait d'avancer vers un avenir commun empreint de développement durable, de paix et de respect des droits fondamentaux de tous, y compris le droit au développement, en mettant l'accent sur la dignité humaine, pour tous les pays et tous les peuples. La réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles seront également cruciales pour bâtir l'avenir que nous voulons.

Étant donné qu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur un texte détaillé et équilibré comportant des éléments que tous les États Membres devaient approuver, le Groupe des 77 et la Chine tiennent à souligner aujourd'hui que selon eux, la décision 77/568, que nous venons d'adopter, est un texte simplifié et général sans aucune substance dans l'introduction ni dans les chapitres, et qu'elle n'est peut-être pas le document qui reflète le mieux la portée du Sommet de l'Avenir. Cependant, elle représente une ébauche de convergence de vues à laquelle toutes les délégations peuvent trouver un moyen de rattacher leurs intérêts et leurs priorités au cours des prochains mois, alors que nous négocions Un Pacte pour l'avenir. Ces négociations pourraient prendre en compte les débats approfondis et le travail accompli au cours du processus préparatoire sur les questions prioritaires pour les pays en développement, en veillant à ce que l'ensemble du document soit équilibré.

Nous espérons participer au cours des prochains mois à des négociations intergouvernementales ouvertes, transparentes et exhaustives afin d'incorporer toute la substance nécessaire au Pacte pour l'avenir, en particulier les besoins et les priorités du monde du Sud. Puisque la priorité de cette année reste le Sommet sur les objectifs de développement durable, nous réaffirmons que pour le Groupe des 77, la pleine réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable doit être au cœur des préparatifs du document final du Sommet de l'avenir. Une déclaration politique équilibrée, exhaustive et ambitieuse du Sommet sur les objectifs de développement durable, dont nous espérons qu'elle sera finalement adoptée, constituera un

apport essentiel au processus préparatoire du Sommet de l'avenir, y compris sa réunion ministérielle de septembre, et pour le Sommet en lui-même.

La réunion ministérielle sera aussi une contribution importante aux négociations sur le Pacte. Le Sommet de l'avenir devrait renforcer le multilatéralisme en favorisant l'émergence d'un monde juste, équitable, non discriminatoire et durable qui aide les pays à progresser vers le développement durable et la prospérité, conformément à la Charte. La réalisation de ce noble but passe indéniablement par une évolution de l'ordre international, actuellement injuste et marqué par l'exclusion. À cet égard, le Groupe est fermement convaincu qu'on ne saurait envisager l'avenir du monde sans mettre fin aux mesures coercitives unilatérales dans les domaines économique, financier ou commercial, ni s'abstenir d'en promulguer et d'en appliquer de nouvelles, dans la mesure où elles portent considérablement atteinte aux droits et à la dignité des gens qui vivent sous le coup de ces mesures illégales et font barrage aux efforts déployés par les pays visés pour parvenir au développement durable.

Le Groupe souligne qu'il importe de remédier aux problèmes et aux difficultés du présent afin de créer des conditions meilleures pour les générations futures. Par conséquent, les questions de développement doivent être au cœur des discussions, dans une logique transversale, tout comme l'élimination de la pauvreté et de la faim. À cet effet, il sera crucial de pouvoir compter sur les moyens de mise en œuvre requis, notamment en réformant l'architecture financière internationale et en prenant des mesures qui aillent au-delà du produit intérieur brut afin de garantir une approche plus inclusive de la coopération internationale. Le Groupe insiste également sur le fait que le Sommet de l'avenir doit apporter des solutions concrètes pour la promotion du transfert de technologie des pays développés aux pays en développement, de même que pour le renforcement des capacités et la coopération technologique et scientifique visant à combler le fossé numérique et technologique et à favoriser le développement durable dans ses trois dimensions, de manière équilibrée et intégrée.

En ces temps de crises multidimensionnelles qui pèsent particulièrement sur les pays du Sud, nous ne pouvons que regarder vers l'avenir avec la conviction que la solidarité, l'équité, la justice sociale et la coopération doivent prévaloir afin de concrétiser le développement et le bien-être des générations actuelles et futures.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président,

d'avoir convoqué la présente séance pour que nous puissions nous prononcer sur la version simplifiée de la décision 77/568, sur la portée du Sommet de l'avenir. Le Pakistan s'est rallié au consensus sur la décision. Ma délégation se félicite vivement du travail accompli par les Représentants permanents de l'Allemagne et de la Namibie en tant que cofacilitateurs du processus préparatoire pour le Sommet de l'avenir. Ils se sont employés à s'acquitter de leur tâche à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, en vous présentant, Monsieur le Président, une version abrégée de la décision sur la portée du Sommet. Ils ont par ailleurs joint le troisième projet à la lettre qui vous a été adressée. Je salue les efforts qu'ils ont déployés en leur qualité de cofacilitateurs pour inclure les éléments du troisième projet qui avaient l'appui d'une majorité des États Membres afin de les conserver pour des négociations futures.

Bien que ma délégation se soit ralliée au consensus sur la décision, je tiens néanmoins à souligner que d'importants éléments figurant au chapitre 2, intitulé « Paix et sécurité internationales », n'ont pas été mentionnés dans la lettre qui vous a été adressée, alors que nul n'y a fait objection. Il s'agit des causes profondes des conflits, des mesures de renforcement de la confiance et du plein respect de la Charte des Nations Unies, et des buts et principes qui y sont énoncés, ainsi que des résolutions de l'ONU. Ma délégation accueille avec satisfaction la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur Gertze, de la Namibie, en sa qualité de cofacilitateur. Il a mentionné et intégré ces éléments dans sa déclaration, mais nous espérons sincèrement qu'ils seront cités soit dans une lettre ultérieure des cofacilitateurs, soit dans une autre lettre à vous adressée, Monsieur le Président, avant le début des négociations sur Un Pacte pour l'avenir. Ma délégation estime qu'il est crucial que tous les éléments, y compris ceux qui ont fait l'objet d'une convergence, soient évoqués dans une lettre avant le lancement des pourparlers, car ils fournissent une base solide pour des négociations sur Un Pacte pour l'avenir qui soit très complet, inclusif et ambitieux.

M. Cruvinel Barenho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de Cuba au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Pour commencer, je remercie l'Allemagne et la Namibie des efforts considérables qu'ils ont consacrés au processus préparatoire du Sommet de l'avenir au cours du dernier semestre. Nous remercions également le Pakistan et Cuba du rôle moteur qu'ils ont joué respectivement dans

le cadre du groupe de pays ayant une position commune et du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait continué de progresser dans les préparatifs du Sommet de l'avenir. Les dispositions du texte guideront les États Membres dans leurs travaux à venir et dégageront la voie pour les négociations sur Un Pacte pour l'avenir. L'adoption par consensus de la décision 77/568 est donc une avancée qu'il convient de saluer. Néanmoins, nous devons de signaler la déception du Brésil quant à l'issue du travail mené au cours des derniers mois. Nous avons tous consacré énormément de temps et d'efforts à la négociation d'une portée large qui ménage des pistes précises pour de futures négociations, garantissant un socle important pour les ambitieuses réformes multilatérales et innovations que nous voulons voir reflétées d'ici à la fin du processus en septembre 2024. Dans cet esprit, nous remercions les cofacilitateurs d'avoir préservé et communiqué au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale le troisième projet révisé de décision sur la portée du Sommet de l'avenir. Il nous semble que les pistes qui n'ont pas suscité d'objection devraient servir aux États Membres d'éléments directeurs sur lesquels s'appuyer pour Un Pacte pour l'avenir. Le Brésil restera mobilisé pour promouvoir nombre de ces éléments, tels que la réaffirmation des principes de la Déclaration de Rio, y compris le principe des responsabilités communes mais différenciées, les réformes de l'architecture financière internationale et du Conseil de sécurité, et le renforcement de la Commission de consolidation de la paix, entre autres.

Malgré les lacunes du moment, le Brésil demeure fermement convaincu du potentiel du multilatéralisme pour opérer les transformations voulues afin d'arriver au développement durable, de protéger les droits humains de toutes et tous et d'assurer un ordre international pacifique et juste. Voilà ce qui nous animera dans les travaux relatifs au Sommet de l'avenir.

M. Molla (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je me rallie à la déclaration faite par le représentant de Cuba au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur la décision 77/568, intitulée « Portée du Sommet de l'avenir », mais je tiens à ajouter quelques observations à titre national.

Tout d'abord, nous adressons nos remerciements sincères aux cofacilitateurs, l'Ambassadrice Leendertse, Représentante permanente de l'Allemagne, et l'Ambassadeur Gertze, Représentant permanent de la Namibie, pour leurs efforts louables en vue d'assurer une facilitation ouverte, transparente, inclusive et constructive au

cours de processus préparatoire concernant le Sommet de l'avenir. Tout au long des consultations sur le projet de décision relatif à la portée et aux limites du Sommet de l'avenir, la délégation bangladaise s'est mobilisée de manière active et constructive. Bien que nous soyons une petite délégation, nous avons passé d'innombrables heures dans la salle de négociation et eu des échanges avec les délégations afin de rapprocher nos vues et de trouver un terrain d'entente. Nos efforts ont permis de parvenir à un accord sur la plupart des questions, y compris celles auxquelles nous attachons beaucoup d'importance, comme une culture de paix, le maintien et la consolidation de la paix, les changements climatiques, l'égalité de genre et la nécessité de combler le fossé numérique, pour n'en citer que quelques-unes.

Malheureusement, avec le projet simplifié qui a été présenté à nous et adopté, nous sommes à présent face à une situation où nous perdons les gains qui formaient le produit des efforts que nous avons déployés pendant cinq mois. Même si nous comprenons les circonstances qui ont conduit les cofacilitateurs à présenter une version simplifiée de cette décision, nous regrettons que plus de Membres n'aient pas été consultés après la procédure d'approbation tacite. Étant donné que la troisième révision de cette décision a été soumise à la procédure d'approbation tacite, et qu'une objection a été soulevée dans le cadre de cette procédure, il était raisonnable de s'attendre à ce que les États Membres soient consultés avant de présenter une version extrêmement différente pour qu'elle soit mise aux voix. Nous avons été surpris par ce choix et nous n'en sommes pas entièrement satisfaits.

Cela dit, nous remercions les cofacilitateurs de leur transparence et d'avoir présenté le texte du projet simplifié. De plus, nous félicitons le Représentant permanent de la Namibie pour sa déclaration à ce sujet. Nous espérons que leur lettre sera un rappel de tous les accords conclus sur la plupart de ces questions et que les délégations y accorderont toute l'attention nécessaire lors des négociations sur le Pacte pour l'avenir.

Pour conclure, nous tenons à exprimer de nouveau notre engagement à continuer de participer de manière constructive au processus de négociation sur le Pacte pour l'avenir.

M^{me} Narváez Ojeda (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili s'associe à la déclaration faite par la représentante de Cuba au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ma délégation s'associe également à l'adoption de la décision 77/568, pour laquelle nous nourrissons de

grands espoirs. Nous remercions les cofacilitateurs des efforts fournis pour parvenir à ce consensus. Cette décision présente de manière globale les principaux éléments sur lesquels portera le Sommet de l'avenir et nous offre l'espace nécessaire pour aborder les principaux aspects et les préoccupations des pays en développement au cours des négociations de fond. Je tiens à souligner qu'elle mentionne des questions transversales, comme la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 et au-delà, l'égalité des genres, les droits humains et des questions sociales et de développement durable, entre autres, qui doivent toutes faire partie intégrante du Pacte.

Le volet social a trait au quotidien des citoyens, notamment leurs problèmes et leurs aspirations. Cela a une incidence sur nos démocraties et sur l'édification de sociétés pacifiques et inclusives. Le Sommet de l'avenir, un autre maillon de nos efforts, doit s'inscrire dans cette dynamique transversale. Le texte adopté et les autres textes qui seront adoptés doivent nous permettre d'entamer sans tarder les travaux relatifs à l'organisation d'un second sommet social en 2025, en vue de mettre à jour les engagements de Copenhague en 2025, à la lumière des nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés. Nous pensons que l'Assemblée générale doit continuer d'avancer dans cette direction.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le devoir de rappeler à tous les participants que les délégations sont vivement encouragées et invitées à aborder les questions à l'examen. Je remercie les membres de leur compréhension.

Nous venons d'entendre la dernière oratrice au titre des explications de position après l'adoption.

Je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadrice Antje Leendertse, Représentante permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'Ambassadeur Neville Melvin Gertze, Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies, cofacilitateurs du processus préparatoire du Sommet de l'avenir au cours de la soixante-dix-septième session, qui ont mené avec brio les débats et les négociations complexes du processus consultatif. Je suis certain que les membres de l'Assemblée tiennent, comme moi, à leur exprimer leur sincère reconnaissance.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 126 de l'ordre du jour.

Point 127 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
Projet de résolution (A/77/L.103)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.103.

M. Wallace (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/77/L.103, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes ».

Les membres de la Communauté des Caraïbes ont déposé un projet de résolution qui s'appuie sur les résolutions 73/347 et 75/323, adoptées aux soixante-treizième et soixante-quinzième sessions, respectivement. Outre le fait qu'il prévoit d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session, le projet de résolution garantit que les bases solides sur lesquelles repose le partenariat entre la CARICOM et l'ONU peuvent être efficacement préservées, voire approfondies. Il reconnaît les vulnérabilités qui sont propres à la région, notamment face aux changements climatiques et aux chocs économiques et financiers externes.

La CARICOM célèbre le cinquantième anniversaire de sa création, lorsque le Traité de Chaguaramas a été signé en juillet 1973. Depuis lors, notre région a accompli des progrès considérables pour consolider la démocratie, construire des sociétés pacifiques et résilientes, renforcer notre intégration et autonomiser nos populations. Cependant, notre région a également dû faire face à des difficultés persistantes, notamment les catastrophes naturelles, le commerce illicite de drogues, d'armes légères et de petit calibre et de munitions, le taux élevé de prévalence des maladies non transmissibles, ainsi que le traitement des questions liées à la réduction des risques et à l'abandon des opérations par correspondants bancaires dans la région. La coopération et la collaboration internationales, y compris avec l'ONU, sont indispensables pour relever ces défis.

Les changements climatiques constituent une menace fondamentale pour le développement durable des États membres de la Communauté des Caraïbes. La riposte mondiale aux changements climatiques doit être ambitieuse et guidée par la science afin de respecter les engagements de l'Accord de Paris. La coopération entre la CARICOM et l'ONU sera primordiale pour aborder l'adaptation et la résilience de la région. La

Communauté des Caraïbes reste déterminée à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Les difficultés d'accès au financement du développement, le fardeau de la dette et les effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continuent d'entraver nos aspirations en matière de développement. Nous attendons avec intérêt la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Antigua-et-Barbuda en 2024, et qui sera l'occasion d'élaborer un nouveau programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Il est également impératif de faire avancer les travaux du Groupe de haut niveau sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle.

Enfin, la CARICOM souligne que l'attachement de l'ONU à la stabilité et au développement socioéconomique à long terme d'Haïti est un pilier de la coopération entre l'Organisation et la région. Nous savons donc combien est crucial le rôle joué par l'ONU en venant en aide au Gouvernement et au peuple haïtiens par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Pour terminer, je tiens également à exprimer la gratitude de la CARICOM à toutes les délégations qui ont pris une part active à la rédaction du texte dont nous sommes saisis aujourd'hui, et dont l'esprit de solidarité et de consensus nous permettra, je l'espère, d'adopter le projet de résolution par consensus. Nous remercions les délégations qui se sont portées coauteurs du projet de résolution A/77/L.103, et encourageons celles qui ne l'ont pas encore fait à apporter leur appui à un projet de résolution si important pour notre région, le système des Nations Unies et la communauté internationale, et à s'en porter coauteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/77/L.103.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.103, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Canada, Géorgie, Guatemala, Îles Marshall, Kenya, Lesotho, Maroc, Mozambique, Namibie,

Nicaragua, Philippines, Singapour, Thaïlande, Türkiye, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.103, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/77/L.103 ?

Le projet de résolution A/77/L.103 est adopté (résolution 77/337).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Heartney (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se sont joints au consensus sur la résolution 77/337 et se félicitent de la coopération entre la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'ONU pour relever les défis les plus pressants des Caraïbes. Il s'agit notamment, comme l'indique la résolution, de la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres problèmes de santé publique, de l'éducation, de la paix et de la sécurité, et de la nécessité de faire face de toute urgence aux risques posés par les changements climatiques.

Nous avons été déçus de voir que certains États Membres ont insisté pour que la résolution soit formulée de manière à dénaturer les meilleures données scientifiques disponibles, telles qu'elles ressortent des conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et à minimiser la nécessité de réduire d'urgence les émissions mondiales nettes de gaz à effet de serre de 43 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2019, afin de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Ces distorsions sont contre-productives, car les effets des changements climatiques sont particulièrement désastreux pour les membres de la CARICOM.

Les États-Unis prennent des mesures pour remédier à la crise climatique sur leur territoire et à l'étranger, afin d'éviter les conséquences les plus catastrophiques et de saisir les possibilités qu'offre la lutte contre les changements climatiques. Cela passe, par exemple, par des efforts visant à réduire de 50 à 52 % les émissions des États-Unis par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030 et à renforcer la résilience mondiale grâce au Plan

présidentiel d'urgence pour l'adaptation et la résilience. Ce plan aidera plus d'un demi-milliard de personnes dans les pays en développement à s'adapter aux effets des changements climatiques et à les gérer, ainsi qu'à accroître le financement de l'action climatique.

Les États-Unis se réjouissent à la perspective de travailler avec la CARICOM et d'autres partenaires, notamment l'ONU, pour poursuivre les efforts de lutte contre la menace des changements climatiques. À cette fin, la Vice-Présidente Harris a lancé en 2022 le Partenariat États-Unis-Caraïbes pour faire face à la crise climatique à l'horizon 2030, une initiative globale dans le cadre de laquelle les États-Unis appuient la transition vers l'énergie propre, améliorent l'accès au financement du développement, promeuvent la sécurité alimentaire et renforcent les capacités humaines et techniques dans les Caraïbes en vue d'atténuer les effets des changements climatiques.

M^{me} Gómez Aoiz (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

L'Union européenne et ses États membres appuient la résolution 77/337, sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et préconisent le renforcement de la coopération entre les deux organisations. La CARICOM et l'Union européenne ont des liens historiques, culturels et économiques, des intérêts communs et des valeurs partagées. L'Union européenne s'est engagée à renforcer les efforts de développement dans la région sur la base d'une coopération qui dure depuis près de 50 ans, notamment dans le cadre de l'accord de partenariat économique qu'elle a conclu avec le Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Nous sommes toutefois déçus que le projet de résolution ait été soumis pour adoption avant que les différentes délégations ne parviennent à un accord sur le paragraphe 11, qui reste problématique pour notre groupe. Nous regrettons vivement que les termes employés au sujet des changements climatiques aient été édulcorés par rapport à la dernière mouture de la résolution (résolution 75/323), alors que les effets dévastateurs des changements climatiques dans les Caraïbes sont de plus en plus manifestes chaque année. Nous attachons de l'importance à notre partenariat avec la CARICOM, raison pour laquelle nous nous sommes joints aujourd'hui au consensus sur la résolution, mais nous soulignons que le paragraphe 11 ne reprend pas le langage le plus récent utilisé à l'ONU sur le climat et ne peut servir de base à des négociations futures.

Nous réaffirmons notre ferme attachement à la coopération entre l'ONU et la CARICOM et entre l'Union européenne et la CARICOM, la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Accord de Paris figurant au premier plan de nos intérêts communs.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dans un esprit de solidarité avec les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Fédération de Russie s'est jointe au consensus sur la résolution 77/337, sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes. Dans le même temps, nous voudrions une fois de plus souligner notre position selon laquelle, plutôt que d'accroître sans cesse les ambitions, la communauté internationale, en particulier les pays développés, ferait mieux d'accorder une plus grande attention au respect de ses engagements en termes de mobilisation des financements, d'accès aux technologies nécessaires et de formation. Ces questions doivent être au cœur de la résolution, notamment la partie consacrée au climat, et servir de tremplin à la coopération entre l'ONU et les pays de la région.

Si l'on s'en tient simplement aux promesses faites dans ce domaine, selon un certain nombre d'estimations d'experts telles que celles présentées par Oxfam dans son rapport intitulé « 2023 : les vrais chiffres des financements climat », sur les 83,3 milliards de dollars promis par les donateurs en 2020 au titre des objectifs climatiques, la valeur réelle du soutien financier n'a été que de 21 à 24,5 milliards de dollars. Cela représente moins d'un quart de ce qui avait été promis. Dans ce contexte, il est peu probable que le simple fait de déclarer publiquement qu'il faut viser des priorités plus ambitieuses se traduise par des progrès tangibles dans la lutte contre les changements climatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position après l'adoption.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 127 h) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 127 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération

Projet de résolution (A/77/L.107)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Kazakhstan, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.107.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Au nom des neuf membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la République du Kazakhstan a l'honneur de présenter le projet de résolution A/77/L.107, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ».

L'Organisation de Shanghai pour la coopération est une organisation internationale intergouvernementale permanente créée le 15 juin 2001, qui comprend neuf États membres, trois observateurs et 14 partenaires de dialogue. Le 2 décembre 2004, l'Assemblée générale lui a accordé le statut d'observatrice auprès de l'Organisation des Nations Unies. Depuis lors, la coopération n'a eu de cesse de se faire plus étroite entre l'Organisation de Shanghai pour la coopération et le Secrétariat de l'ONU, ainsi que les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies. L'Organisation de Shanghai pour la coopération travaille avec diligence pour mettre en œuvre conjointement des projets visant à atteindre les objectifs de l'ONU tels qu'énoncés dans la Charte. Il est à noter qu'elle joue un rôle décisif dans les affaires régionales du fait que ses États membres représentent la moitié de la population mondiale et un quart du produit intérieur brut à l'échelle de la planète.

L'Organisation de Shanghai pour la coopération est un partenaire de l'ONU dans des domaines essentiels de la politique, de l'économie et de la sécurité, entre autres, et prend à ce titre des mesures pour promouvoir la paix et combattre le terrorisme et la criminalité transnationale, y compris le trafic de drogue et la migration illégale. Il convient de souligner que le Secrétaire général tient régulièrement des consultations avec ses homologues de l'Organisation de Shanghai pour la coopération par l'entremise de plateformes de dialogues interinstitutions existantes. En avril 2010, le Secrétariat de l'ONU et le secrétariat de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont ainsi signé une déclaration commune sur la coopération.

Je remercie et félicite toutes les délégations de leur participation active et de leurs contributions cohérentes durant le processus de négociation. J'encourage fortement les États Membres à non seulement approuver et appuyer le projet de résolution, mais également à

envisager de s'en porter coauteurs. Nous espérons le voir adopté par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/77/L.107.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.107, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Bélarus, Cambodge, Gambie, République islamique d'Iran et Niger.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.107, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Brunéi Darussalam, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce,

Guyana, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Togo

Par 80 voix contre 2, avec 47 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 77/338).

[Les délégations de l'Azerbaïdjan, de Djibouti, du Guyana, de la République dominicaine et du Yémen ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour ; les délégations du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni, qu'elles entendaient s'abstenir.]

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole pour les explications de vote après le vote, je rappelle aux orateurs et oratrices que celles-ci sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Heartney (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont favorables à une coopération étroite entre l'ONU et diverses organisations internationales en vue de progresser dans notre lutte contre les problèmes internationaux, conformément à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux autres instruments applicables du droit international. En conséquence, ils se sont déjà associés au consensus sur nombre de résolutions similaires qui encouragent la coopération entre de telles organisations et l'ONU. Toutefois, à la demande de certains de ses membres, l'Organisation de Shanghai pour la coopération continue d'insister sur des politiques et des positions qui sont incompatibles avec la Charte des Nations Unies. Ces politiques et positions consistent notamment à justifier la guerre implacable que la Russie mène contre l'Ukraine et à détourner les notions de diversité culturelle et civilisationnelle pour couvrir des tentatives de saper les libertés fondamentales et les droits humains universels.

Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération remettent en question l'état de droit et les pratiques internationales relatives à l'asile en poursuivant des personnes en justice parce qu'elles se sont exprimées au sujet de l'autonomie politique régionale et en s'engageant à rapatrier des dissidents sur la base d'accusations proférées par d'autres membres de leur organisation. En outre, les États-Unis ne souscrivent pas à la position de

l'Organisation de Shanghai pour la coopération qui met sur le même plan le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme. Cette position donne aux États le prétexte nécessaire pour réprimer les opposants politiques et les dissidents, restreindre les activités de la société civile et marginaliser les minorités ethniques et religieuses, censément au nom de la lutte contre le terrorisme. Le pouvoir ainsi conféré aux gouvernements est indéfendable et compromet d'ailleurs l'action antiterroriste. Comme l'Assemblée générale l'a souligné à maintes reprises dans les examens de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les droits humains, les libertés fondamentales et l'état de droit sont complémentaires et doivent être respectés, notamment parce qu'ils se renforcent mutuellement avec les mesures de lutte contre le terrorisme.

De manière générale, les États-Unis ne peuvent pas adhérer à la résolution 77/338, qui met l'accent sur des politiques et positions incompatibles avec la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous avons voté contre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Chine pour une motion d'ordre.

M^{me} Zhu Jiani (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voudrions savoir quelle délégation a demandé que la résolution 77/338 soit mise aux voix.

Le Président (*parle en anglais*) : La demande d'un vote enregistré a été faite par la délégation des États-Unis d'Amérique.

M^{me} Guerra Tamayo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je tiens à préciser que ma délégation ne va pas s'exprimer au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous avons demandé la parole au titre des explications de vote en notre qualité nationale.

La délégation cubaine tient à expliquer son vote sur la résolution 77/338, déposée au titre de l'alinéa s) du point 127 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération », et à laquelle nous souscrivons. Nous ne sommes pas favorables à la politisation des questions de coopération de l'ONU. Il importe de revenir à la pratique du consensus sur cette question à l'Assemblée générale. Nous devons préserver l'esprit et l'appui unanime en faveur de la promotion de la coopération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de Cuba d'avoir explicité le contexte de son intervention.

M^{me} Ali (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole au titre des explications de vote après le vote.

Ma délégation remercie le représentant du Kazakhstan d'avoir présenté la résolution 77/338, intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération », et reconnaît le rôle de cette dernière s'agissant des questions de sécurité dans la région dans toutes leurs dimensions, y compris en coopération avec les organisations régionales compétentes. Ma délégation est consciente des efforts déployés par les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération pour promouvoir la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues, de sécurité, d'utilisation des technologies de l'information et des communications et de renforcement de la paix, du développement durable et du dialogue interculturel. Par conséquent, toute tentative de porter atteinte à l'intégrité de la résolution en raison des intérêts politiques étroits de quelques pays est inacceptable, car cela constituerait une érosion de la tradition d'accord consensuel.

Ma délégation considère que de telles tentatives contre une résolution de nature technique sont un indicateur de la politisation et de la polarisation croissantes à l'ONU, ce qui n'est pas de bon augure pour l'Organisation. Aussi, ma délégation a voté pour cette résolution afin de préserver l'intégrité de notre travail ainsi que les objectifs de l'Organisation en matière de coopération, de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de règlement des différends internationaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice au titre des explications de vote après le vote.

Des délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Kazakhstan d'avoir présenté la résolution 77/338 et déplorons qu'un vote sur cette résolution ait été demandé, malgré les efforts de notre délégation pour éviter de politiser toute une série de résolutions sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, indépendamment de notre position par rapport à ces organisations. Il est regrettable que les États-Unis

d'Amérique politisent ce point de l'ordre du jour. En outre, nous condamnons leurs tentatives de se soustraire à leur responsabilité, alors qu'ils attisent le conflit en Ukraine, et de porter des accusations dans le cadre de discussions sur l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui n'ont aucun rapport avec cette question.

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine exerce son droit de réponse en réaction à la déclaration faite par les États-Unis. La Chine est un membre fondateur de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, et c'est avec grand plaisir que nous nous sommes portés coauteur de la résolution 77/338. Nous tenons à remercier le Kazakhstan du travail qu'il a accompli en tant que coordonnateur, afin de promouvoir cette résolution.

Depuis sa création en 2001, l'Organisation de Shanghai pour la coopération respecte les objectifs et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, défend l'équité et la justice internationales, et s'oppose à l'hégémonie et l'intimidation. Nous avons établi des relations de coopération fondées sur le dialogue plutôt que sur la confrontation, et sur des partenariats plutôt que sur des alliances. Nous avons renforcé le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En juillet, les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, à savoir la Chine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Tadjikistan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Pakistan et l'Inde, ont publié la Déclaration de New Delhi, réaffirmant que celle-ci ne s'oppose pas à d'autres pays ou organisations internationales et qu'elle développera une coopération large avec d'autres pays et organisations internationales sur la base d'intérêts communs pour relever les défis mondiaux et régionaux, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à la Charte de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et au droit international. Le Secrétaire général Guterres, qui a assisté à cette réunion et y a pris la parole, a félicité l'Organisation de Shanghai pour la coopération pour son succès et a salué l'engagement de ses États membres à renforcer la coopération entre leur organisation et l'ONU.

L'Organisation de Shanghai pour la coopération a le statut d'observateur à l'Assemblée générale. Une déclaration conjointe sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation de Shanghai pour la coopération a été signée en 2010. Les résolutions de l'Assemblée générale sur la coopération entre les deux entités sont adoptées par consensus depuis de nombreuses années. Tous les États Membres, y compris les États-Unis, ont participé à ce processus. Cependant, cette année, les États-Unis se sont opposés à

la prorogation technique de cette résolution et ont demandé un vote enregistré malgré que le Kazakhstan a fourni des efforts considérables pour répondre à leurs préoccupations. Nous condamnons le comportement des États-Unis, qui provoquent la confrontation extrême et créent des dissensions entre les membres en raison de leurs tentatives de politiser la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Les accusations que les États-Unis viennent de porter contre l'Organisation de Shanghai pour la coopération et ses États membres sont totalement infondées.

Dans le même ordre d'idées, nous déplorons le vote des États membres de l'Union européenne, qui est une organisation régionale très impliquée dans les travaux de l'ONU, mais qui a une attitude négative en ce qui concerne la coopération entre l'Organisation de coopération de Shanghai et l'ONU. Je dois dire qu'il s'agit là d'une politique de deux poids, deux mesures.

M. Evseenko (Biélorus) (*parle en russe*) : L'ONU doit réagir face aux problèmes actuels et refléter la diversité croissante dans les relations internationales, notamment la coopération avec les organisations régionales. C'est une condition nécessaire pour que ses travaux restent efficaces dans le monde d'aujourd'hui. Nous estimons que cela se passe de commentaires. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ne fait pas exception. Le territoire couvert par cette dernière représente plus des deux tiers des pays du territoire eurasiatique. La population de ses pays s'élève à 3,5 milliards d'habitants, soit la moitié de la population mondiale. L'Organisation de Shanghai pour la coopération a notamment pour mission de renforcer la confiance mutuelle, l'amitié et les relations de bon voisinage entre les États.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 77/338 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui est importante et constructive. Dans cette résolution, l'Assemblée générale prend acte des efforts déployés par le Biélorus pour obtenir le statut d'État membre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Mon pays a, de longue date, le statut d'observateur auprès de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, dont il est un partenaire fiable. Le fait qu'un vote enregistré a été demandé est à la fois surprenant et décevant. Malheureusement, l'individualisme et les ambitions de certains États prévalent désormais sur les principes fondamentaux du multilatéralisme. La dialectique populiste de ces mêmes États dès lors qu'il s'agit de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales qu'ils

jugent encombrantes ou concurrentes étouffé de plus en plus les appels constructifs à la coopération. La République du Bélarus continuera de plaider en faveur d'un dialogue constant et équilibré au niveau international et fera tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer le multilatéralisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 127 s) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 30 de l'ordre du jour (suite)

Prévention des conflits armés

b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session. En lien avec cette question, j'ai reçu des Représentants permanents de la Finlande et de la Türkiye auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 21 août 2023 demandant son inscription à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/569).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 30 b) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 35 de l'ordre du jour

Question de l'île comorienne de Mayotte

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session, étant entendu qu'elle ne l'examinerait pas. En lien avec cette question, j'ai reçu de la Mission permanente des Comores auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 12 avril 2023 demandant qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/570).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 35 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 58 de l'ordre du jour (suite)

Consolidation et pérennisation de la paix

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session. En lien avec cette question, j'ai été informé que la Mission permanente de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies demande qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/571).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 58 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 61 de l'ordre du jour (suite)

Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session. En lien avec cette question, j'ai été informé que la Mission permanente du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies demande qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/572).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 61 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 87 de l'ordre du jour

Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session. En lien avec cette question, j'ai reçu du Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 7 août 2023 demandant son inscription à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/573).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 87 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 123 de l'ordre du jour (suite)

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/574).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 123 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 157 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 157 de l'ordre du jour et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/575).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 157 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points suivants de l'ordre du jour restent à l'examen pour la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale : 9, 12, 14, 18, 18 a) et j), 20, 21, 21 a), 27, 30, 30 a), 32, 33, 37 à 43, 47, 55, 60, 62, 62 a) et b), 66, 69, 69 a) à c), 72, 72 a), 78, 116, 116 b), 118, 118 d), e), f) et i), 119, 120, 126, 126 a) et b), 127, 127 a), c), f), g), m), o), x) et z), 128, 134 à 156 et 158 à 167.

Comme les membres le savent, les questions en lien avec ces points ont été inscrites à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, à l'exception du point 12 de l'ordre du jour, « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique » ; du sous-point b) du point 126 de l'ordre du jour, « Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale » ; et du point 127, « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres » et de ses sous-points.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 9, 12, 14, 18, 20, 21, 27, 30, 32, 33, 37 à 43, 47, 55, 60, 62, 66, 69, 72, 78, 116, 118, 119, 120, 126, 127, 128, 134 à 156 et 158 à 167 de l'ordre du jour et de leurs points subsidiaires ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 45.